

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- afférents au Conseil : 10

- en exercice : 10

- qui ont pris part à
la délibération : 8

Date de la convocation : 16/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 22 juin 2023

01247.2023.6.5.

L'an deux mil vingt DEUX vingt trois , le 22 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.

Présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ, P.
ECAILLE, S. JUHEN, D. JULLIARD

Pouvoirs : C. GROSGURIN, pouvoir donné à JF JOLY ; G. LEGAY,
pouvoir donné à D. JULLIARD

Absents excusés : E. LEE et S. JUHEN

M. VUILLERMOZ a été élu secrétaire de séance, conformément à
l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet – VOIRIE Délibération portant détermination de la voirie communale

Objet – VOIRIE – Délibération portant détermination de la liste des voiries communales

Vu l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,

Vu la délibération du 28 mai 2007 portant classement de voirie,

Vu toute délibération antérieure à cette date, dont il s'est avéré difficile pour la commune de retrouver
trace en étant certaine de l'exhaustivité du résultat,

Considérant que la commune a constaté que la longueur de voiries communales prise en compte par
l'Etat pour la détermination des dotations de l'Etat, et en particulier de la fraction de péréquation de
la dotation de solidarité rurale, était de 2 097 mètres, bien inférieure à ce que la commune considère
être voirie communale, sans qu'elle puisse reconstituer aisément par délibérations antérieures quelles
voiries auraient été oubliées,

Considérant donc qu'il est nécessaire de mettre en adéquation l'information dont dispose la préfecture
avec la réalité et en conséquence de prendre une nouvelle délibération listant de façon exhaustive et
sûre l'ensemble des voiries communales de Mijoux,

Vu que la présente délibération ne porte en aucune façon atteinte aux fonctions de desserte ou de
circulation assurées par des voies et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu à enquête publique préalable,

Considérant le tableau présenté par Mme le maire et joint en annexe à la présente délibération, qui
fait état de 13 voies communales, listées avec leur nom issu de la délibération du janvier 2023 portant
nommage des rues sur la commune, pour un total de 5 967 m,

Ref Secteur	Secteur	Voie	Type de voie	Longueur de la voie (m)	Remarque
01-VILL	Village	Montée Royale	VC	235	
01-VILL	Village	Rue des 22 cantons	VC	135	
01-VILL	Village	Rue le Val Serine	VC	60	
01-VILL	Village	Rue de la Malle Poste	VC	475	Inclus les deux allées vers la Valserine et terrain boules (100m)
01-VILL	Village	Impasse du Four	VC	55	
02-VAL	Vallée	Chemin de la Joux-Verte	VC	195	
02-VAL	Vallée	Chemin des Alaniers	VC	275	
02-VAL	Vallée	Chemin des Bouvettes	VC	122	En partie privé (375m au total avec les deux allées 6&8 et 14 à 22)
02-VAL	Vallée	Chemin le Murgani	VC	400	
05-C&C	Col&Cretes	La C3	VC	165	Fourche à gauche sommet route Serrassiers
05-C&C	Col&Cretes	Rue de la Zone Franche	VC	460	Conjointe avec Gex
05-C&C	Col&Cretes	Rue des Chamois	VC	590	Conjointe avec Gex
05-C&C	Col&Cretes	Route du Petit Mont-Rond	VC	2 800	

Voies communales	VC	5 967 m
<i>Routes forestières du domaine privé communal</i>	Rfdpc	5 730 m
<i>Chemins ruraux</i>	CR	2 965 m
<i>Voies privées</i>	Privé	6 920 m
<i>Routes départementales</i>	Dép.	27 175 m

Entendu le rapport de Mme le maire,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Abrogent toute liste antérieure de voirie communale, et en particulier celle du 28 mai 2007,

Approuvent la liste jointe en annexe à la présente délibération,

Autorisent Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6+2 POUVOIRS

**M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER. D. JULLIARD
G. LEGAY a donné pouvoir à D. JUILLARD et C. GROSGURIN à JF JOLY**

DELIBERATION N° 01247.2023.6.5.47

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.